

Image not found or type unknown



Réhabilitation judiciaire.

Par **Poulalion Jean, Louis**, le **18/01/2019** à **15:35**

J'ai présenté une demande de réhabilitation judiciaire avec effacement du casier n° 1 le 7 novembre 2017.

Sans réponse à ce jour, je souhaite savoir quels sont les délais moyens de suite à ce type de requête et si elle donne lieu à une réponse obligatoirement. Merci.